

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

Accusé de réception en préfecture
03/12/2022 11:19:22
20221219-2022-057-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/057

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

### RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un établissement intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

**Après en avoir acté à L'UNANIMITE,**

**DIT** que le rapport d'activité 2021 du SEY a fait l'objet d'une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE

Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



*(Handwritten signature in blue ink)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/058

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt deux  
Le 16 décembre à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaients présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

**RAPPORT D’ACTIVITE 2021**  
**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ADDUCTION D’EAU POTABLE DE**  
**FEUCHEROLLES (SIAEP)**

Le Conseil Municipal,

**VU** l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d’un établissement intercommunal d’adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l’activité de l’établissement.

**Après en avoir acté à L’UNANIMITE,**

**DIT** que le rapport d’activité 2021 du SIAEP a fait l’objet d’une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/059

DATE DE CONVOCATION :
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaients présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU
Fabienne SACCHET à Virginie OKS
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

DU SYNDICAT D'INTEGRATION DES RESAUX DANS L'ENVIRONNEMENT (SIRE)

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un établissement intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Après en avoir acté à L'UNANIMITE,

DIT que le rapport d'activité 2021 du SIRE a fait l'objet d'une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/060

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>09 décembre 2022   | L'an deux mille vingt deux<br>Le 16 décembre à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                   |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>09 décembre 2022      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etaients présents :</b> Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 23                               | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| VOTANTS : 29                                | <b>Ont donné pouvoir :</b> Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE<br>Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU<br>Fabienne SACCHET à Virginie OKS<br>Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH<br>Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN                                                                                                                                                                                   |

### RAPPORT D'ACTIVITE 2021

### DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VILLENES-MEDAN (SIVM)

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un établissement intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

**Après en avoir acté à L'UNANIMITE,**

**DIT** que le rapport d'activité 2021 du SIVM a fait l'objet d'une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/061

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

**RAPPORT D’ACTIVITE 2021**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM)**

Le Conseil Municipal,

**VU** l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d’un établissement intercommunal d’adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l’activité de l’établissement.

**Après en avoir acté à L’UNANIMITE,**

**DIT** que le rapport d’activité 2021 du SIVOM a fait l’objet d’une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/062

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaients présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

**RAPPORT D’ACTIVITE 2021**

**DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O**

Le Conseil Municipal,

**VU** l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d’un établissement intercommunal d’adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l’activité de l’établissement.

**Après en avoir acté à L’UNANIMITE,**

**DIT** que le rapport d’activité 2021 de la Communauté Urbaine GPS&O a fait l’objet d’une communication en séance publique.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE

Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/063

DATE DE CONVOCATION :
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU
Fabienne SACCHET à Virginie OKS
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-22,

VU le Conseil Municipal d'installation des nouveaux conseillers municipaux en date du 4 juillet 2020,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé en date du 10 septembre 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020 portant constitution des commissions municipales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de revoir le nombre de commissions et la composition de certaines commissions municipales dans une optique d'amélioration de leur fonctionnement (*quorum, fréquence, concordance avec les délégations de fonction, etc.*),

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante peut décider à l'unanimité de ne pas recourir à l'élection au scrutin secret,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE de supprimer les commissions municipales suivantes :

- Commission Prévention et santé
- Commission Affaires juridiques, contentieux et assurances
- Commission Animations et fêtes
- Commission Voiries et circulations douces
- Commission Commerces et marchés

MODIFIE le « titre » des commissions municipales suivantes comme suit :

- La Commission Attractivité économique et touristique est renommée « Commission Attractivité économique et touristique, commerces »
- La Commission Affaires sociales, aînés, logement social et petite enfance est renommée « Affaires sociales, aînés, santé et petite enfance »
- La Commission Culture et vie associative est renommée « Commission Culture, Animations et vie associative »
- La Commission Stationnement, circulation et transports est renommée « Commission Stationnement, circulation, mobilités et voirie »

PROCEDE à la désignation à main levée, des membres des commissions suivantes :

Commission « Sécurité »

- Sièges vacants pour la liste « Avenir Villennes » : Monsieur Pierre-François DEGAND

Commission « Affaires scolaires »

- Sièges vacants pour la liste « Avenir Villennes » : Madame Katia LEFEUVRE

Commission « Attractivité économique et touristique, commerces »

- Monsieur Laurent MAGLIA en remplacement de Monsieur Jean-Luc BIANCHI

Commission « Urbanisme et aménagement »

- Sièges vacants pour la liste « Avenir Villennes » : Monsieur Pierre-François DEGAND

Commission « Transitions énergétique et écologique »

- Sièges vacants pour la liste « Avenir Villennes » : Madame Katia LEFEUVRE

Commission « Affaires sociales, aînés, santé et petite enfance »

- Sièges vacants pour la liste « Avenir Villennes » : Madame Christine ASHWORTH

Commission « Gouvernance participative et transition numérique »

- Sièges vacants pour la liste « Avenir Villennes » : Monsieur Pierre-François DEGAND

Commission « Culture, Animations et Vie associative »

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 1. Madame Virginie ALBAR | 5. Monsieur Olivier DAESCHNER |
| 2. Madame Sophie BASTIDE-LE DU | 6. Madame Christine ASHWORTH |
| 3. Monsieur Jean-Yves MORIN | 7. Madame Valérie THOMASSEN |
| 4. Madame Corinne HOUZIAUX | |

Commission « Stationnement, circulation, mobilités et voirie »

- Siège vacant pour la liste « Avenir Villennes » : Monsieur Pierre-François DEGAND

Commission « Sports »

- Siège vacant pour la liste « Avenir Villennes » : Monsieur Laurent MAGLIA

Commission « Jeunesse »

- Siège vacant pour la liste « Avenir Villennes » : Madame Christine ASHWORTH

Pour extrait conforme

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 19 décembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre LAIGNEAU



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/064

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE' DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

### TARIFICATION APPLICABLE AU MARCHÉ MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2009 fixant la tarification du marché,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'adapter les tarifs votés en 2009 au contexte économique actuel,

**Après en avoir délibéré à 24 voix « POUR » et 5 voix « CONTRE » : Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Laurent MAGLIA et Katia LEFEUVRE,**

**FIXE** les tarifs du marché municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

- 100€/ml/an

**PROPOSE** la gratuité lors d'installation ponctuelle d'exposant non professionnel (1 à 2 fois par an par exposant).

**PRECISE** que les recettes en résultant seront encaissées sur le budget principal de la ville.

Pour extrait conforme



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,  
Jean-Pierre LAIGNEAU

## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/065

DATE DE CONVOCATION :
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU
Fabienne SACCHET à Virginie OKS
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

VU les textes législatifs et réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

VU la proposition de Monsieur le Trésorier principal par courriel explicatif en date du 13 octobre 2022,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- N°1264-141-1345-511-755-821-1252-199-14-678 de l'exercice 2019
Montant : 297,91€
- N°1027-242-242 de l'exercice 2020
Montant : 8,07€
- N°925-581-393 de l'exercice 2021
Montant : 43,71€

DIT que les montant total de ces titres de recettes s'élève à 349,69€.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/066

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

### AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE

### POUR DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

**VU** l'instruction comptable M14,

**VU** l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date », sur autorisation du Conseil Municipal d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses imputées aux chapitres 16 et 18,

**VU** le cumul des crédits suivants inscrits au budget primitif 2022 et à la décision modificative n°1 (hors RAR) :

|             |                |
|-------------|----------------|
| Chapitre 20 | : 85 520,00 €  |
| Chapitre 21 | : 536 366,00 € |
| Chapitre 23 | : 398 826,72 € |

**CONSIDERANT** que le vote du budget primitif 2023 de la Commune de Villennes doit intervenir courant avril,

**CONSIDERANT** la nécessité de pouvoir réaliser certains travaux et investissements en début d'année 2023 afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité.

**Après en avoir délibéré à 21 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » : Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Laurent MAGLIA et Katia LEFEUVRE et 3 ABSTENTIONS : Olivier HARDOUIN (+ pouvoir Valérie THOMASSEN) et Philippe SENEQUE,**

**PROPOSE** de reprendre les crédits sur les chapitres suivants au budget primitif 2023 :

Chapitre 20 : 21 380,00 €  
Chapitre 21 : 134 091,50 €  
Chapitre 23 : 99 706,68 €

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/067

DATE DE CONVOCATION :
09 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaients présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUCHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUCHE
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU
Fabienne SACCHET à Virginie OKS
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

FILIERE ADMINISTRATIVE

Le Conseil Municipal,

VU le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 31 janvier 1992 et réactualisé depuis,

CONSIDERANT qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et notamment lorsqu’il s’agit de modifier le tableau des emplois,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte et de valoriser l’évolution de carrière d’un agent,

Après en avoir délibéré à L’UNANIMITE,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

SUPPRESSION D'UN POSTE

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux

Grade : Adjoint administratif territorial principal

1ère classe

Temps de travail : 35 h

CREATION D'UN POSTE

Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux

Grade : Rédacteur

Temps de travail : 35 h

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget de la commune au chapitre 012.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



(Handwritten signature in blue ink)

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/068

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

### ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D’ASSURANCE STATUTAIRE 2023-2026 PROPOSE PAR LE CIG GRANDE COURONNE

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le Code des Assurances ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l’application de l’article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d’assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**VU** l’article L. 2124-3 du Code de la Commande Publique ;

**VU** l’article R.2124-3 du Code de la Commande Publique qui précise les conditions de recours à la procédure avec négociation ;

**VU** l’article R.2124-3 4° qui prévoit le recours à la procédure avec négociation lorsque le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s’y rattachent ;

**VU** la délibération n°2021-33 du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation ;

**VU** la délibération n°2022-38 du Conseil d'Administration du CIG en date du 22 septembre 2022, autorisant le Président du Centre Interdépartemental de Gestion à signer le marché avec le groupement composé de Sofaxis (courtier-gestionnaire) et CNP Assurances (assureur).

**VU** la délibération du Conseil Municipal 2021/055 en date du 21 octobre 2021 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion a lancé ;

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

**CONSIDERANT** que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties suivantes :

**Agents CNRACL**

- Décès : 0,23%
- Accident de travail/Maladie professionnelle : 3,58% Franchise : 0
- Congé Longue maladie/Longue durée : 3,50% Franchise : 0

Pour un taux de prime total de : **7,31%**

**APPROUVE** les taux et prestations négociés pour la Collectivité de VILLENES-SUR-SEINE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

**PREND ACTE** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'administration du CIG en sa séance du 15 juin 2021 pour les collectivités de 51 à 100 agents : 0.10% de la masse salariale des agents assurés + Fixation d'une participation minimale de 30 euros, correspondant aux frais d'émission d'un titre de recette, étant précisé que les frais du CIG viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

**AUTORISE** à cette fin le Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

**PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,  
Jean-Pierre LAIGNEAU

## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/069

DATE DE CONVOCATION :
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaients présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU
Fabienne SACCHET à Virginie OKS
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2020/040 du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

CONSIDERANT que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa II, les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation,

CONSIDERANT qu'en aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire ou aux adjoints,

Après en avoir délibéré à 24 voix « POUR » et 5 ABSTENTIONS : Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Laurent MAGLIA et Katia LEFEUVRE,

DECIDE d'allouer, avec effet au 1^{er} janvier 2023, les montants des indemnités de fonction du maire, des adjoints et les conseillers municipaux sont, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé comme suit, comme rappelé dans le tableau suivant :

Maire	30,25%
1er adjoint au Maire	18,41%
2e adjoint au Maire	18,41%
3e adjoint au Maire	18,41%
4e adjoint au Maire	18,41%
5e adjoint au Maire	18,41%
6e adjoint au Maire	18,41%
7e adjoint au Maire	18,41%
8e adjoint au Maire	18,41%
Conseiller Municipal délégué	9,50%
Conseiller Municipal délégué	4,86%

DIT que les modifications et les intéressés percevront cette indemnité à compter du 1^{er} janvier 2023.

PRECISE que le montant des indemnités sera revalorisé en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice brut de la fonction publique et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DIT que les dépenses sont imputées au chapitre 65.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE
Le 19 décembre 2022



Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/070

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaients présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

### EXTINCTION NOCTURNE DE L’ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles 2 et 41 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’environnement,

**CONSIDERANT** la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d’engager des actions volontaristes en faveur des économies d’énergie et de la maîtrise de la demande en électricité et considérant qu’à certaines heures, l’éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

**CONSIDERANT** qu’une mesure d’extinction de l’éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d’énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection de la biodiversité nocturne en diminuant la pollution lumineuse,

**Après en avoir délibéré à 21 voix « POUR » et 8 voix « CONTRE » :** Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI), Laurent MAGLIA, Katia LEFEUVRE, Olivier HARDOUIN (+ pouvoir Christine ASHWORTH) et Philippe SENEQUE,

**DECIDE** de demander à la Communauté Urbaine GPS&O de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur la totalité du territoire communal de minuit à six heures du matin dans les meilleurs délais.

**CHARGE** Monsieur le maire de la mise en œuvre de cette décision ainsi que de la diffusion de l'information à l'ensemble des habitants et aux services concernés.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



*[Handwritten signature in blue ink]*

## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/071

DATE DE CONVOCATION : 09 décembre 2022	L'an deux mille vingt deux Le 16 décembre à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 09 décembre 2022	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	Étaient présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE
PRESENTS : 23	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 29	Ont donné pouvoir : Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU Fabienne SACCHET à Virginie OKS Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES YVELINES : INGENIERY'

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5511-1 qui dispose que « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

VU la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 du Conseil Départemental créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,

VU les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 octobre 2022 du Conseil Départemental, et conformément à l'article 5 des statuts de l'agence IngénierY' qui précise que :

Peut demander son adhésion à l'agence :

- *Toute commune rurale remplissant au moins l'une des conditions suivantes :*
 - *Avoir moins de 6.000 habitants ;*
 - *Être située dans le Territoire d'Action Départementale « Terres d'Yvelines »*
- *Tout Établissement public de coopération intercommunal du département (y compris les syndicats de communes)*

CONSIDÉRANT que cet établissement public est cogéré par le Conseil départemental et les maires des Yvelines et que le siège de cette Agence est fixé au 14 place Félix Faure – 78120 Rambouillet,

Après en avoir délibéré à 24 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » : Pierre-François DEGAND et Katia LEFEUVRE et 3 ABSTENTIONS : Christine ASHWORTH (+ pouvoir Jean-Luc BIANCHI) et Laurent MAGLIA,

DÉCIDE d'adhérer à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

APPROUVE les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' », joints à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/072

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux  
Le 16 décembre à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20221219-2022-072-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

## ACQUISITION PAR EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE DE LA PARCELLE BOISEE CADASTREE AS 93

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Forestier, notamment les articles L331-19, L331-24 et suivants,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris & Oise approuvé par le Conseil Communautaire le 16 janvier 2020,

**VU** le courrier de Maître Alexia BEUDIN-VIAUD reçu en date du 19 octobre informant la commune de l'intention de vente par les Consorts MOYSE d'une parcelle boisée cadastrée AS 93, contiguë à la rue de Médan et située en zone NP du PLUi,

**CONSIDERANT** que la commune de Villennes-sur-Seine est propriétaire des parcelles AS 91 et 92, voisines de la parcelle AS 93,

**CONSIDERANT** que la commune de Villennes-sur-Seine est donc doublement en droit d'appliquer le droit de préférence, à la fois en tant que commune et en tant que propriétaire de parcelles voisines du terrain vendu, conformément aux articles du Code Forestier susvisés,

**CONSIDERANT** la volonté municipale de mettre en valeur et de préserver les espaces naturels de la commune,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de faire exercice du droit de préférence pour permettre l'acquisition par la commune de Villennes-sur-Seine de la parcelle boisée AS 93 d'une superficie totale de 1 152 m<sup>2</sup> auprès des Consorts MOYSE, au prix de 19 999,00 € auquel s'ajoute 3 000,00 € de frais de notaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20221219-2022-072-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2022  
Date de réception préfecture : 19/12/2022

## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/073

DATE DE CONVOCATION :
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaients présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU
Fabienne SACCHET à Virginie OKS
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AP n°393

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 1111-1, L.1211-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 16 janvier 2020,

VU la proposition d'acquisition de la parcelle AP n°393 auprès du propriétaire, Monsieur THOMAS, en date du 08 décembre 2022 sous réserve de validation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir ce terrain afin d'améliorer l'offre de stationnement public proposée aux Villennois dans le secteur de l'école des Sables,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AP n°393 d'une surface de 589 m² au prix de 13 000 euros net vendeur.

PRECISE que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur (la Commune).

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke, positioned over the printed name 'Jean-Pierre LAIGNEAU'.

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/074

DATE DE CONVOCATION :  
09 décembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :  
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L’an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaients présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Fabienne SACCHET à Virginie OKS  
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH  
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

### ACTUALISATION DES TARIFS DU GOLF – ANNEE 2023

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** la convention de partenariat avec la commune et la volonté du Golf de Villennes d’appliquer un tarif préférentiel pour les villennois pratiquant cette discipline,

**Après en avoir délibéré à L’UNANIMITE,**

**DECIDE** de fixer les tarifs comme suit pour les habitants de la commune :

| Green fee                | 2022 | 2023 |
|--------------------------|------|------|
| 18 trous semaine         | 25€  | 27€  |
| 18 trous week-end        | 44€  | 47€  |
| 9 trous semaine          | 20€  | 21€  |
| 9 trous week-end         | 31€  | 33€  |
| 6 trous compact semaine  | 14€  | 15€  |
| 6 trous compact week-end | 17€  | 18€  |

| Abonnements exclusifs<br>Villennes | 2022         |          | 2023                |              |
|------------------------------------|--------------|----------|---------------------|--------------|
|                                    | Mensualisé   | Comptant | Mensualisé          | Comptant     |
| Abonnement individuel 5/7          | 47,55€/mois  | 542€     | <b>50,50€/mois</b>  | <b>575€</b>  |
| Abonnement couple 5/7              | 66,75€/mois  | 761€     | <b>70,50€/mois</b>  | <b>807€</b>  |
| Abonnement individuel 7/7          | 108,25€/mois | 1 234€   | <b>114,50€/mois</b> | <b>1308€</b> |
| Abonnement couple 7/7              | 178€/mois    | 2 029€   | <b>188,50€/mois</b> | <b>2151€</b> |

DIT que ces tarifs sont applicables pour l'année 2023.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2022/075

DATE DE CONVOCATION :
09 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE :
09 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

Etaients présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Olivier DAESCHNER, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Laurent BARBOTIN, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Philippe SENEQUE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Marie-Agnès BOUYSSOU à Fatima GUERROUACHE
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU
Fabienne SACCHET à Virginie OKS
Jean-Yves MORIN à Jean-Pierre LAIGNEAU
Jean-Luc BIANCHI à Christine ASHWORTH
Valérie THOMASSEN à Olivier HARDOUIN

TARIFATION DES TOURNAGES DE PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

CONSIDERANT la nécessité d'établir une grille tarifaire pour la mise à disposition de lieux publics pour les tournages de productions audio-visuelles sur le territoire de la commune

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer les tarifs des tournages de productions audio-visuelles comme ceci :

Pour les productions de catégorie 1 : long-métrage, fiction TV, émission de flux, publicité

Nombre de techniciens sur le plateau	Moins de 30		Entre 30 et 50		Plus de 50	
	6h-22h	22h-6h	6h-22h	22h-6h	6h-22h	22h-6h
Bâtiments communaux : Mairie, Maison des associations, Services techniques, équipements sportifs, écoles, Espace des arts, Bibliothèque Emile-Zola, Maison médicale, Eglise Saint-Nicolas + Grotte du parc Fauvel						
Tarif à l'heure	60 €	80 €	130 €	150 €	180 €	200 €
Forfait 12h	600 €		1 430 €		1 980 €	
Forfait 8h		560 €		1 120 €		1 500 €
Parcs, voies et emprises publiques						
Tarif à l'heure	50 €	70 €	110 €	130 €	150 €	180 €
Forfait 12h	500 €		1 210 €		1 650 €	
Forfait 8h		490 €		975 €		1 350 €

Pour les productions de catégorie 2 : court et moyen métrage, documentaire, clip, shooting photo

Nombre de techniciens sur le plateau	Moins de 30		Entre 30 et 50		Plus de 50	
	6h-22h	22h-6h	6h-22h	22h-6h	6h-22h	22h-6h
Bâtiments communaux : Mairie, Maison des associations, Services techniques, équipements sportifs, écoles, Espace des arts, Bibliothèque Emile-Zola, Maison médicale, Eglise Saint-Nicolas + Grotte du parc Fauvel						
Tarif à l'heure	30 €	40 €	65 €	75 €	90 €	100 €
Forfait 12h	300 €		715 €		990 €	
Forfait 8h		280 €		562 €		750 €
Parcs, voies et emprises publiques						
Tarif à l'heure	25 €	35 €	55 €	65 €	75 €	90 €
Forfait 12h	250 €		605 €		825 €	
Forfait 8h		245 €		487 €		675 €

Tarifs des frais supplémentaires engendrés par l'assistance d'un agent de la mairie

Agent de police municipale pour perturbation de la circulation	100 € / heure
Agent des services techniques	50€ / heure
Mise à disposition d'un point d'alimentation électrique	25 € / jour

DIT que ces tarifs seront applicables dès que la présente aura revêtu un caractère exécutoire.

PRECISE que les recettes en résultant seront encaissées sur le budget principal de la ville.

AUTORISE un abattement de 15% sur les tarifs pour les productions présentes plus de 48h consécutives ou non, sur un ou plusieurs sites de la Commune.

AUTORISE la gratuité des tournages réalisés par des élèves et étudiants d'écoles et d'universités sous la réserve de la mention « remerciements à la Commune de Villennes-sur-Seine » dans le générique.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 19 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU